

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2024-003

L'an deux mille vingt quatre
Le vingt février
A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 14 février 2024** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Christophe FOURNIER, Maire.**

Présents : M. Christophe FOURNIER, M. Laurent VALLIER, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Gilbert COLLINI, Mme Angélique LENOBLE M. Jean-Yves PERILLAT, Mme Thérèse RAPHET, Mme Estelle GAILLARD, M. Jean-Jacques SIGNOUX, Mme Corinne PASSERAT, M. Tanguy JON, M. Éric BERTELOOT, Mme Marie-Cécile PASQUIER, M. Francis MARCHAL, Mme Odile VIX, M. Jean-Luc ARCADE, M. Mickaël MAISTRE, Mme Aurélie ROCHE.

Excusés : M. Lucas THABUIS (pouvoir à M. Christophe FOURNIER), M. Jean-Pierre BETEND, M. Mickaël JOLIVET-BALON.

Objet de la délibération : Convention socle de partenariat SAVOIE BIBLIO

Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ expose,

Cette convention socle a pour objet de soutenir la commune dans l'élaboration de projets de développement de la lecture publique.

Ce projet se fait dans le cadre de l'installation de la bibliothèque municipale dans le futur centre culturel : aménagements des locaux, développement des collections....pour lesquels nous pourrions obtenir des subventions.

Les orientations communales données pour ce projet sont les suivantes :

- 1- Un lieu fédérateur, intergénérationnel, qui fera cohésion entre et les deux villages.
- 2- Un lieu de mémoire et de valorisation du patrimoine, qui contribuera au rayonnement du territoire, lieu ludique d'apprentissage de notre montagne.
- 3- Un lieu de rencontre, ouvert, vivant, lieu que l'on peut facilement s'approprier, confortable, où l'on peut s'attarder, discuter, prendre un café.

Il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention ci-annexée ainsi que le projet décrit ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant légal à accomplir toutes les formalités et à signer tout document s'y rapportant.

Délibération votée à 5 Abstentions (Mmes Aurélie ROCHE et Odile VIX, MM. Francis MARCHAL, Mickaël MAISTRE et Jean-Luc ARCADE) et 16 Pour.

Fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus,
Au registre suivent les signatures,
Pour copie conforme le 21 février 2024.

Le Maire,
Christophe FOURNIER.



La secrétaire de séance,
Christiane PERILLAT-CHARLAZ